

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 28 AOÛT 2012**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, vingt-huitième jour du mois d'août deux mille douze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1513-08-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.1.3 C) : Plan de développement de la zone agricole.
- 2.- Ajout du point 1.1.3 D) : Commission mixte des eaux de la Rivière Richelieu et du Lac Champlain.
- 3.- Ajout du point 2.2.3 B) : Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Réfection de la route 227.
- 4.- Ajout du point 2.2.8 Report de la réunion conjointe des maires, directeurs généraux et directeurs des services d'incendie.
- 5.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

CAPV2012-08-28

Adoption du procès-verbal

1514-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 3 juillet 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-24

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-24 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement ajoute des stations-service dans la classe des commerces.

B) Municipalité de Saint-Alexandre

B.1 Règlement 12-238

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 12-238 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement restreint l'épandage et le stockage de fertilisants et pesticides autour des ouvrages municipaux de captage des eaux souterraines, le tout en conformité avec le Règlement sur le captage des eaux souterraines.

B.2 Règlement 12-239

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 12-239 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement modifie le plan d'urbanisme visant à restreindre l'épandage et le stockage de fertilisants et pesticides autour des ouvrages municipaux de captage des eaux souterraines, le tout en conformité avec le Règlement sur le captage des eaux souterraines.

C) CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture - Lots 4 539 641 et 4 539 634 - Saint-Blaise-sur-Richelieu (403082)

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de construction de deux résidences unifamiliales sur les lots 4 539 641 et 4 539 634 situés en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire (dossier 403082).

1.1.2 Modifications

A) Règlement 479

A.1 Adoption du règlement

Les membres du Comité administratif reportent d'un mois l'adoption du règlement 479 remplaçant le règlement 474 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu afin qu'une rencontre intervienne avec les représentants du MAMROT et de la CMM.

CAPV2012-08-28

A.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme

Les membres du Comité administratif reportent d'un mois l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 479.

B) Avis gouvernementaux concernant le RCI 478

Le directeur général soumet les avis gouvernementaux émis concernant le règlement de contrôle intérimaire 478, le tout pour information. Il est remarqué que la majorité du texte de ces documents a été biffée par les représentants du MAMROT pour des motifs de confidentialité.

1.1.3 Divers

A) Orientation 10 - Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM

A.1 Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt de la réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant les préoccupations du Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu en ce qui a trait à l'application de l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM. Ce document fera partie intégrante des documents d'information de la séance ordinaire du 12 septembre 2012.

A.2 Formation d'un comité périmétropolitain

Suite à la rencontre du 6 juillet 2012 avec l'ensemble des M.R.C. touchées par l'application de l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, une demande a été acheminée à chaque M.R.C. afin de nommer un délégué pour siéger au sein d'un comité périmétropolitain. Une première rencontre devrait intervenir à la fin du mois de septembre ou à la mi-octobre.

A.3 M.R.C. des Maskoutains - Retrait de l'orientation 10

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la M.R.C. des Maskoutains afin que le MAMROT retire l'orientation 10 puisque l'application de cette dernière produit trop d'impacts négatifs sur les territoires des M.R.C. adjacentes en ce qui a trait au développement économique et résidentiel.

B) Révision du schéma d'aménagement - Demande d'extension de délai

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander une extension de délai pour déposer le 1^{er} projet de révision du schéma d'aménagement et de développement.

C) Plan de développement de la zone agricole

Mme Roberge dépose la demande d'aide financière pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole à l'ensemble des membres du Comité administratif. Ces derniers acquiescent à la transmission du document au MAPAQ.

À cet égard, le préfet signera une lettre adressée au président de la section Haut-Richelieu de l'UPA afin d'obtenir un appui dans ce dossier.

D) Commission mixte des eaux de la Rivière Richelieu et du Lac Champlain - Ateliers de travail

1515-08-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2012-08-28

Résolution 1515-08-12 - suite

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le directeur général, l'évaluateur et l'aménagiste de la M.R.C. à assister aux deux jours d'ateliers de travail (technical workshop) organisés par la Commission mixte internationale à Burlington;

D'AUTORISER le dépôt du projet de plan de gestion intégré de la plaine inondable pour l'ensemble du territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu préparé au cours de l'année 2011 et ce, afin qu'il fasse l'objet d'analyse par les experts de différentes sphères de compétence présents lors de ces deux journées;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.2 Développement économique

1.2.1 Bourse de la relève agricole 2012 - Suivi

Le directeur général soumet qu'un montant de 2 000\$ a été acheminé au Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) en vue de la remise de la bourse de la relève agricole 2012.

1.2.2 Colloque des pactes ruraux montréalais 2012 - Contribution financière

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT s'est retiré de l'organisation du colloque des pactes ruraux montréalais pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU'un financement de 15 000\$ est sollicité de la part des M.R.C. concernées;

CONSIDÉRANT la participation financière confirmée des M.R.C. de Beauharnois-Salaberry (1 000\$), Haute-Yamaska (2 000\$), Maskoutains (2 000\$), Acton (2 000\$), Brome-Missisquoi (2 000\$), Marguerite-d'Youville (1 000\$);

EN CONSÉQUENCE;

1516-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 2 000\$ pour l'organisation du Colloque des pactes ruraux montréalais, édition 2012;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles

1.3.1 Règlement sur la récupération et la valorisation des produits électroniques et informatiques par les entreprises

A) État de situation dans le Haut-Richelieu

Mme Christiane Marcoux soumet que le gouvernement n'a pas encore procédé au remboursement des dépenses pour l'élimination des appareils électroniques contrairement à ce qui devait se faire à compter du 13 juillet 2012. En ce qui a trait aux fluocompactes et aux piles, leur récupération ne constitue plus une dépense pour les citoyens du Haut-Richelieu.

B) M.R.C. de Marguerite-d'Youville - Application du règlement

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la M.R.C. de Marguerite-d'Youville afin que le MDDEP procède dans les meilleurs délais à l'application du règlement sur la récupération et la valorisation des produits électroniques et informatiques et au remboursement des sommes engagées par les municipalités.

1.3.2 Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles - Reddition de compte

Le directeur général soumet que le MDDEP exigera aux municipalités de lui fournir une confirmation des caractéristiques et la destination des matières résiduelles à chaque municipalité afin de s'assurer de leur élimination dans un site autorisé. Des vérifications seront faites à cet effet.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 septembre prochain.

2.1.2 Acquisition de logiciel concernant les appels 911

1517-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise l'acquisition d'un logiciel concernant les appels 911 en lien avec la téléphonie IP à la firme CA-Vision, le tout suivant la soumission déposée le 12 mars 2012 :

Prix d'acquisition	4 105\$ plus taxes
Installation et formation	1 990\$ plus taxes
Contrat de service par mois	74\$ plus taxes

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le projet d'implantation de la téléphonie IP à l'exception du contrat de service.

ADOPTÉE

2.1.3 Fonds environnemental de la Rivière Richelieu

A) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois sollicite une somme de 54 000\$ du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés, pour l'aménagement du quai Ryan. Considérant l'orientation du Conseil pour la gestion de ces sommes, les membres du Comité administratif suggèrent de discuter de ce dossier avec les sept maires des municipalités concernées. Le tout interviendra préalablement à la séance régulière du 12 septembre 2012.

B) Demande de la municipalité de Lacolle

Le directeur général soumet la résolution 2012-07-374 entérinée par le conseil municipal de Lacolle demandant à ce que toute demande d'aide financière du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés pour le territoire de la municipalité de Lacolle respecte les objectifs du règlement soit, promouvoir la protection, la restauration et la mise en valeur de la partie de Rivière Richelieu. Le tout sera discuté préalablement à la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. du 12 septembre 2012.

CAPV2012-08-28

2.1.4 Déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la M.R.C.

Une demande de soumission a été formulée à l'entrepreneur chargé du déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la M.R.C. pour un, deux et trois ans. Le résultat de la demande sera soumis le 12 septembre prochain.

2.1.5 Centrale d'alarme

A) Octroi de contrat

1518-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu octroie le contrat de surveillance du système d'alarme par une centrale à la firme Larose et Larose pour un montant de 25\$ plus taxes par mois;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

B) Résiliation de contrat

1519-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la résiliation du contrat accordé à Microtec pour la surveillance de la centrale d'alarme à raison de 60,72\$ par mois.

ADOPTÉE

2.1.6 Mandat à l'UMQ - Appel d'offres - Consultant en assurances collectives

Considérant que la M.R.C. fait partie d'un regroupement de municipalités pour les assurances collectives (médicaments, vie, invalidité, dentaire, etc.), les membres du Comité administratif recommandent d'entériner une résolution mandant l'UMQ afin de procéder à un appel d'offres en vue de s'adjoindre les services d'un consultant en assurances collectives

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Projet ANCRE - Report de rencontre

Considérant que les représentants de COFFRE ont besoin d'une période de 45 minutes pour présenter le projet ANCRE (immigration), la rencontre est reportée au mois d'octobre.

2.2.2 Rénovations du siège social

A) Acquisition d'équipements d'archivage

Le Comité administratif recommande l'octroi d'un contrat visant l'acquisition d'équipements d'archivage à la firme Rangement/Classement RSW inc., le tout pour un montant de 22 700\$ plus taxes.

B) Gestion des archives - Mandat

1520-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2012-08-28

Résolution 1520-08-12 - suite

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise l'engagement de Mme Irène King afin de procéder à l'épuration des archives et aux modifications requises pour le calendrier de conservation, le tout moyennant un taux horaire de 30\$;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

C) Aménagement de deux nouveaux bureaux au sous-sol

Les membres du Comité administratif recommandent que deux nouveaux bureaux soient aménagés au sous-sol de même que le remplacement du plancher, le tout dans le cadre des rénovations.

D) Plancher du 2^e étage

Les membres du Comité administratif recommandent de remplacer au complet le plancher du 2^e étage incluant les salles de toilettes.

E) Vente de différents équipements

Dans le cadre des rénovations et de la réorganisation des archives, beaucoup d'équipements (tablettes, système téléphonique, tables à dessin, support à cartes, polisseuse, etc.) ne sont plus nécessaires à la M.R.C.. En conséquence, un inventaire sera fait avec photos, lequel sera ensuite transmis aux municipalités pour vérifier leur intérêt à acquérir certains de ces équipements.

2.2.3 Demande d'appui

A) Municipalité de Lacolle - Plan fédéral à long terme pour le financement des infrastructures municipales

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Lacolle afin que le financement à long terme des infrastructures municipales soit plus souple.

B) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Réfection de la route 227

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire relativement à la réfection de la route 227. De plus, les sections parcourues par le 227 sur le territoire des municipalités de Saint-Sébastien et Saint-Alexandre seront ajoutées à la demande d'intervention du ministère des Transports.

2.2.4 Code d'éthique et de déontologie des employés de la M.R.C. - Avis de motion

Considérant que la Loi exige le dépôt de l'avis de motion du règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la M.R.C. par le préfet, les membres du Comité administratif recommandent ledit avis de motion le 12 septembre prochain.

2.2.5 Programme conjoint de protection civile

Le directeur général soumet que la demande d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de la génératrice a été refusée faute de budget.

2.2.6 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes 2012-2013

1521-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture des bureaux de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2012-2013 à compter du lundi 24 décembre 2012, 8h30, au vendredi 4 janvier 2013, 16h30 soit;

CAPV2012-08-28

Résolution 1521-08-12 - suite

24/12/12 (lundi)	Congé férié
25/12/12 (mardi)	Congé férié
26/12/12 (mercredi)	Congé férié
27/12/12 (jeudi)	Congé sans solde
28/12/12 (vendredi)	Congé sans solde

31/12/12 (lundi)	Congé férié
01/01/13 (mardi)	Congé férié
02/01/13 (mercredi)	Congé férié
03/01/13 (jeudi)	Congé sans solde
04/01/13 (vendredi)	Congé sans solde

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.).

ADOPTÉE

Le directeur général soumet aux membres que les employés acceptent quatre (4) jours de congé sans solde.

2.2.7 Fin de période de probation

1522-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu confirme la fin de la période de probation de Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE

2.2.8 Report de la réunion conjointe des maires, directeurs généraux et directeurs des services d'incendie

Lors de la réunion conjointe des maires, directeurs généraux et directeurs de services d'incendie du mois de mai, le 19 septembre avait été envisagé pour tenir une autre rencontre. Compte tenu que l'étude sur les télécommunications s'achève, cette date est reportée.

3.0 ÉVALUATION

3.1 Acquisition du logiciel GOrôle

1523-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'acquisition du logiciel GOrôle pour un montant de 4 950\$ plus taxes;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.0 COURS D'EAU

4.1 Cours d'eau Brunelle - Saint-Jean-sur-Richelieu - Modification du cahier de charges

1524-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2012-08-28

Résolution 1524-08-12 - suite

D'AUTORISER la modification du cahier de charges concernant le cours d'eau Brunelle à Saint-Jean-sur-Richelieu de sorte à ne pas exiger la retenue de 10% pour un an puisqu'il s'agit de travaux à l'heure.

ADOPTÉE

**4.2 Cours d'eau sans désignation - Lot 385 - Saint-Valentin -
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires
relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

Les membres du Comité administratif suggèrent que les travaux débutent à partir de la portion du cours d'eau qui n'a pas été remblayée.

**4.3 Ruisseau Chartier, branche 6 - Saint-Alexandre -
Remboursement pour la réparation d'un drain**

1525-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le remboursement d'une somme de 912,60\$ à M. Léopold Bonneau pour les dommages causés à un drain dans le cadre des travaux de nettoyage de la branche 6 du Ruisseau Chartier au cours de 2008;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.0 VARIA

5.1 Congrès de la FQM - Souper du vendredi soir

Les membres du Comité administratif laissent le choix à chaque membre du Conseil intéressé à se regrouper pour le souper du vendredi soir dans le cadre de la tenue des assises annuelles de la FQM. Cette orientation est privilégiée puisque la majorité souhaite assister au spectacle organisé par la FQM et qu'au moins trois membres du Conseil n'assisteront pas au congrès.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1526-08-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 28 août 2012.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier